

Choix de la carte

- Je suis client Orange
Gratuit en 1^{re} année, puis carte principale CHF 10.–/an carte supplémentaire CHF 10.–/an
- Je ne suis pas client Orange
Gratuit en 1^{re} année, puis carte principale CHF 35.–/an carte supplémentaire CHF 35.–/an



Limite globale

Limite maximale des dépenses pour toutes les cartes principales et supplémentaires liées à cette relation client. CHF 5 000.– Souhait CHF 000.–
 (La limite s'élève à max. CHF 10 000.–)

Numéro mobile – toujours à compléter

Mon numéro mobile

Toujours à compléter

Programme de primes gratuit

 **ebmiles**

Après réception de la carte, je recevrai des informations par e-mail* sur l'inscription en ligne à cet attrayant programme de primes.

Prestation supplémentaire gratuit

Le service en ligne MyAccount de Viseca*

Grâce au service en ligne, maîtrisez votre compte-carte à tout moment et partout dans le monde: sommes débitées, factures, crédits, etc.
 (Après réception de la carte, je recevrai des informations par e-mail sur le raccordement en ligne)

Carte principale

Oui

Carte supplémentaire

Oui

Données personnelles pour la commande de carte principale

Madame Monsieur Titre _____

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance JJ MM AAAA

Adresse de domicile:

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

Pays _____

Domicilié(e) à cette adresse depuis JJ MM AAAA

Adresse précédente _____

Adresse de correspondance, si autre que l'adresse d'envoi:

Nom _____

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

Pays _____

Etat civil _____

Lieu d'origine/de naissance (CH) _____

Nationalité _____

Joindre obligatoirement une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo

Cocher le type de permis de séjour B C G Autre

Joindre obligatoirement la copie du permis de séjour avec photo

Permis de séjour CH depuis JJ MM AAAA

Téléphone privé _____

Téléphone prof. _____

E-mail* _____

*Est nécessaire, afin que Viseca puisse vous envoyer l'e-mail d'enregistrement pour les webmiles et MyAccount!

Viseca et Orange peuvent m'informer de ses activités et nouveautés par e-mail

Ligne d'es-tampage _____
 (Prénom/nom, max. 24 caractères, sans trémas/accents, votre nom apparaît sous cette forme sur la carte)

Correspondance en Deutsch Français Italiano English

Profession/situation financière

Employeur _____

NPA/localité _____

Profession/fonction _____

Employé(e) depuis JJ MM AAAA

Revenu annuel brut en CHF (env.) _____

Appartement/maison Locataire Propriétaire

Frais mensuels relatifs au logement en CHF (env.) _____

Je commande une carte supplémentaire pour

Madame Monsieur Titre _____

Prénom _____

Nom _____

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

E-mail* _____

*Est nécessaire, afin que Viseca puisse vous envoyer l'e-mail d'enregistrement pour MyAccount!

Mobile

Date de naissance JJ MM AAAA

Lieu d'origine/de naissance (CH) _____

Nationalité _____

Ligne d'es-tampage _____
 (Prénom/nom, max. 24 caractères, sans trémas/accents, votre nom apparaît sous cette forme sur la carte)

Viseca et Orange peuvent m'informer de ses activités et nouveautés par e-mail

Correspondance en Deutsch Français Italiano English

Numéro de la carte principale

(Prière d'indiquer pour toute commande ultérieure)

Important: veuillez tourner la page s.v.p.!

Choix du mode de paiement

Bulletin de versement avec paiement par acomptes

Versement du montant total net (sans intérêts) ou par acomptes, (taux annuel effectif 9,9 %) à hauteur minimum de 5 % du montant de la facture ou de CHF 50.–, dans les 15 jours suivant la date de facturation.

Vous pourrez bénéficier du paiement par acomptes seulement après un examen de capacité de crédit et avoir obtenu la confirmation de Viseca. La convention de crédit correspondante fait partie intégrante de cette demande de carte. L'octroi de crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.

Facture électronique

Avec la e-facture la réception et le paiement des factures se déroulent de façon complètement électronique. Plus d'informations et inscription à PayNet et yellowbill à la page www.e-facture.ch.

Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon les art. 3 et 4 CDB)

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande, je déclare que les fonds versés à l'émettrice de cartes de crédit servant au règlement des factures de la carte de crédit principale et, le cas échéant de la carte supplémentaire, et/ou dépassant leur montant (veuillez cocher ce qui convient)

m'appartiennent exclusivement

appartiennent exclusivement au/à la titulaire de la carte supplémentaire

appartiennent conjointement à moi et au/à la titulaire de la carte supplémentaire

appartiennent à la/aux personne(s) suivante(s)

Nom, prénom (évent. société), date de naissance, nationalité, adresse de domicile/siège, pays

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande, je m'engage à communiquer tout changement dans les données indiquées à la banque/l'émettrice de cartes de crédit. Le fait de remplir intentionnellement le présent formulaire A de manière erronée est passible de sanctions (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine encourue: réclusion jusqu'à 5 ans ou emprisonnement).

Sommaire des frais

Code NIP gratuit
Remplacement du code NIP 10 CHF
Carte de remplacement 20 CHF

Taux d'intérêt du crédit 9,48 % p.a. (taux annuel effectif de 9,9%)
Intérêt moratoire max. 9,9 %
Frais de mise en demeure max. 20 CHF par rappel

Commission pour retrait d'espèces Sur les automates, la commission s'élève à: en Suisse 3,5%, minimum 5 CHF à l'étranger 3,5%, minimum 10 CHF
Aux guichets de banque, la commission s'élève à: en Suisse et à l'étranger 4%, minimum 10 CHF

Conversion monnaie étrangère Cours des devises à la vente + frais de traitement de 2% max.

Convention de crédit pour les cartes de crédit de Viseca Card Services SA (exclusivement pour le mode de paiement «Bulletin de versement avec paiement par acomptes»)

entre Viseca Card Services SA, Europa-Strasse 19, CH-8152 Glattbrugg, Suisse (ci-après «Viseca»), et le titulaire de la carte qui choisit la possibilité de paiement par acomptes.

1. Conclusion de la convention de crédit

Par l'apposition de sa signature sur la présente convention de crédit/demande de carte de crédit, le titulaire de la carte de crédit déclare accepter les dispositions ci-après régissant la possibilité de paiement par acomptes pour le règlement des factures mensuelles de carte de crédit (factures mensuelles). La convention de crédit prend effet dès que le titulaire de la carte de crédit entre en possession d'un double de la présente convention de crédit. Le double de la convention de crédit est remis au titulaire de la carte de crédit dans la mesure où l'examen de sa capacité de crédit a fourni des résultats positifs, conformément aux dispositions du chapitre 5 ci-après. La limite de crédit qui lui est accordée personnellement sera communiquée au titulaire de la carte de crédit par écrit. Elle fait ensuite partie intégrante de la présente convention de crédit. Le droit de révocation par le titulaire de la carte de crédit conformément au chapitre 6 ci-après demeure réservé.

2. Possibilité de paiement par acomptes, limite de crédit et taux d'intérêt

En concluant la présente convention de crédit, Viseca accorde au titulaire de la carte la possibilité de payer les factures mensuelles par acomptes dans le cadre de la limite de crédit qui lui a été communiquée personnellement. La part impayée d'une facture mensuelle ajoutée au montant des nouvelles dépenses effectuées avec la carte ne peut pas dépasser la limite de crédit convenue. Le taux d'intérêt de crédit appliqué pour les montants facturés impayés équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 9,9%. Les intérêts de crédit sont dus jusqu'à la date d'encaissement, conformément aux dispositions du chapitre 4 ci-après. Aucun intérêt composé n'est déduit. Tout ajustement du taux d'intérêt fait l'objet d'un avis écrit préalable au titulaire de la carte.

3. Utilisation de la limite de crédit, montant minimal et remboursement

En vertu de la présente convention de crédit, le titulaire de la carte est autorisé à rembourser le montant facturé par acomptes. Le montant minimal payable chaque mois est indiqué sur la facture mensuelle. Il s'élève au minimum à 5% du montant total dû de la facture mensuelle, mais au moins à CHF 50.–, plus les taxes impayées, les intérêts impayés, les montants partiels en cas de retard de paiement et les montants partiels en cas de dépassement de la limite de crédit. Le titulaire de la carte peut en tout temps rembourser la totalité du montant dû.

4. Obligation de payer les intérêts et retard de paiement

Le titulaire de la carte recourt à l'option de crédit lorsqu'il règle au moins le montant minimal (cf. chapitre 3), mais pas le montant total de la facture, dans le délai fixé sur la facture mensuelle. Dans ce cas, un intérêt de crédit (cf. chapitre 2) est facturé mensuellement, comme pour le compte courant, à compter du premier jour suivant la facturation. Si aucun paiement n'intervient dans le délai fixé sur la facture mensuelle, ou si le montant payé est inférieur au montant minimal (cf. chapitre 3) indiqué sur la facture mensuelle, le titulaire de la carte est en demeure pour le montant correspondant. L'intérêt moratoire équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 9,9%.

5. Capacité de crédit et information sur le crédit

Les renseignements fournis concernant la fortune et le revenu du titulaire de la carte ainsi que les clarifications exigées par les prescriptions légales auprès d'organisations prévues à cet effet par la loi, telles que le centre de renseignement sur le crédit à la consommation (IKO) sont déterminants pour l'examen de la capacité de crédit. Viseca est également autorisée à se procurer des renseignements auprès des offices publics ou de la centrale d'information de crédit (ZEK) et d'annoncer à la ZEK et/ou à l'IKO la conclusion et l'annulation de la présente convention, ainsi qu'un éventuel blocage de la carte en cas de retard qualifié dans le paiement ou d'emploi abusif de la carte, ou à effectuer une clarification ou faire un rapport auprès des organisations prévues à cet effet par la loi, comme l'IKO ou la ZEK. Le titulaire de la carte confirme avoir pris connaissance et accepter que la ZEK ou d'autres organisations prévues à cet effet par la loi, l'IKO par exemple, peuvent rendre de telles données accessibles à leurs membres. L'octroi de crédit est interdit s'il peut entraîner un surendettement du titulaire de la carte.

6. Révocation et résiliation

Le titulaire de la carte est en droit de révoquer par écrit la présente convention de crédit dans un délai de sept jours à compter de la réception du double de la convention de crédit. En outre, la présente convention de crédit s'annule en cas de résiliation du contrat de carte de crédit, autrement dit la convention de crédit est le cas échéant considérée comme résiliée sans autre intervention de la part du titulaire de la carte ou de Viseca. Tant le titulaire de la carte que Viseca peuvent à tout moment résilier séparément la présente convention de crédit avec effet immédiat. La résiliation séparée de la présente convention de crédit de la part du titulaire de la carte ou de Viseca annule uniquement la possibilité de paiement par acomptes. Le contrat de carte de crédit sur lequel elle est basée reste applicable. En cas de résiliation juridiquement conforme de la convention de crédit, tous les montants dus à cette date deviennent immédiatement exigibles.

7. Droit applicable

Toutes les relations juridiques de Viseca avec le titulaire de la carte ayant trait à la présente convention de crédit sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire, le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les titulaires de carte domiciliés en Suisse sont fixés conformément aux dispositions légales. Le lieu d'exécution, le for de poursuite et le for judiciaire pour toutes les procédures pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger sont à Zurich. Viseca demeure toutefois en droit d'ouvrir une action contre le titulaire de la carte devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

8. Stipulations spéciales

Les modifications ou adjonctions au présent contrat doivent être notifiées par écrit. Sont applicables par ailleurs les conditions d'utilisation en vigueur pour les cartes de crédit de la Viseca, dont le titulaire de la carte de crédit a pris connaissance. La version intégrale des Conditions d'utilisation des cartes de crédit vous parviendra avec votre carte de crédit. Vous pouvez aussi la consulter avant sur le site www.viseca.ch ou la commander au numéro +41 (0)58 958 84 00. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention de crédit prévalent. Par la signature de la présente convention de crédit, le titulaire de la carte confirme avoir pris connaissance des conditions précitées et les accepter.

Veuillez signer ici

Signatures/Extrait des conditions générales

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des informations données dans la présente demande et autorise Viseca Card Services SA à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen de la demande de carte et au traitement de ce contrat, par exemple auprès de l'employeur, des banques, des réviseurs externes en matière de solvabilité, des instances officielles, de la Centrale d'information de crédit (ZEK), du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) ou de tout autre organisme prévu par la loi. Viseca Card Services SA est en droit, mais n'est pas obligée, de consigner des entretiens téléphoniques. Toutes les informations seront traitées de manière confidentielle. Viseca Card Services SA se réserve le droit de demander ultérieurement au/à la soussigné(e) les informations et les documents qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de blanchiment d'argent, sont requis pour identifier de manière incontestable le demandeur ou pour déterminer l'ayant droit aux avoirs qui vont être réalisés via la carte de crédit. Si la carte a été émise par l'entremise d'une banque ou de La Poste Suisse/PostFinance, le/la soussigné(e) autorise celle-ci à communiquer à Viseca Card Services SA, à sa demande, les informations et documents en question. Viseca Card Services SA est habilitée à mandater entièrement ou en partie des tiers en Suisse ou à l'étranger pour le traitement de la demande de carte ainsi que pour l'exécution et l'exploitation des opérations et transactions liées à la carte. Le/la soussigné(e) habilite Viseca Card Services SA à mettre à la disposition de ces tiers toutes les données en question, dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour le traitement de la demande de carte ainsi que pour l'exécution et l'exploitation des opérations et transactions liées à la carte, et à faire également parvenir ces données à l'étranger. Si le/la soussigné(e) est inscrit(e) à un programme de cartes ou de primes spécifiques, le/la soussigné(e) autorise Viseca Card Services SA à fournir à la société d'exploitation et à ses partenaires les données nécessaires relatives à la mise en œuvre et à la réalisation du programme concerné. Si les tiers ne sont pas soumis au secret bancaire ou postal suisse, la transmission de données aura uniquement lieu si les destinataires s'engagent à respecter le secret et à imposer en outre ces obligations aux autres éventuels partenaires contractuels. Le/la soussigné(e) accepte l'extrait présenté des **Conditions d'utilisation des cartes de crédit de la Viseca Card Services SA** qui lui seront remises dans leur version complète en même temps que la carte de crédit. Le/la soussigné(e) reconnaît qu'en plus des frais mentionnés dans les «Conditions relatives à l'utilisation des cartes de crédit de Viseca Card Services SA», la société émettrice est autorisée à percevoir des frais pour le remplacement du NIP et/ou elle accepte, en cas d'utilisation de la Orange Collect Card pour des devises étrangères, un supplément de frais de traitement s'élevant à 2% maximum du montant total converti. En apposant sa signature sur la carte de crédit et/ou en utilisant celle-ci, le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et avoir approuvé les **Conditions d'utilisation des cartes de crédit de la Viseca Card Services SA**. Le/la soussigné(e) reconnaît que le/la titulaire de la carte principale répond solidairement avec celui/celle des cartes supplémentaires de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte. **Le version intégrale des Conditions vous parviendra avec votre carte de crédit. Elles peuvent également être consultées avant sur le site www.viseca.ch ou être commandées au numéro +41 (0)58 958 84 00.** Les prix et les taxes qui sont actuellement valables peuvent être consultés sous www.viseca.ch. **Le présent contrat est soumis au droit suisse.** Le lieu d'exécution, le for et le lieu de poursuite pour les titulaires ayant leur domicile à l'étranger sont à Zurich.

Lieu/date _____

Signature _____

Annexe(s)

_____ Joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité (recto verso) avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission (ne sera pas retournée).

_____ Joindre une copie du permis de séjour avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission (ne sera pas retournée).

L'auteur de la demande ou le titulaire de la carte principale **doit toujours** signer!

_____ Demandeur de la carte supplémentaire (signature obligatoire en cas de demande)

A envoyer à: Viseca Card Services SA, Europa-Strasse 19, 8152 Glattbrugg

Pour Orange (ne pas compléter)

Client ID **2 0 0 0 1 0 2 0 5** Date _____

Catégorie de client Default **REG** Alternative _____

Cotisation annuelle Default **01** Alternative 1^{re} année **0 2** Années suivantes **0 1**

DIP **2 0 6 0 0 0 3 6**

DIC **3 0 2** N° de réf. _____

Orange Shop (DIS)